



RAPPORT D'ACTIVITÉ

2015 - 2016

**FÉDÉRATION SUISSE ROMANDE
DES ENTREPRISES DE PLÂTRERIE-PEINTURE**



LES VRAIS PROS!

SOMMAIRE

Le mot du Président	05
Le message du Directeur	07
Situation économique	08 - 09
Situation du marché et prix	10 - 14
CCT romande du second œuvre	15
Caution	16
FREPP Info	17
RESOR	18 - 19
Formation de base	20 - 23
Formation supérieure	25
Collecte des déchets spéciaux	26
FP ³ - Fonds professionnel romand de la plâtrerie-peinture	27
Les Vrais Pros!	28 - 29
SUVA	31
Sécurité au travail	33
ConstructionSuisse	34
USAM	35
Fournisseurs partenaires	36
Remerciements et conclusion	37
Commissions	38 - 39
En vente, team et comité FREPP	40 - 41

Dans ce rapport, le genre masculin est utilisé comme générique, dans le seul but de ne pas alourdir le texte.



LE MOT DU PRÉSIDENT



Malgré des moins hauts et des plus bas, on doit constater que s'il y a un mot qui devait définir la particularité de l'évolution économique de notre pays, je pense que c'est sans conteste la stabilité. L'économie suisse est à l'image de ses habitants, peu ou pas de coup d'éclat, mais aussi que de très rares abîmes; tout au plus des périodes d'intense activité, et, de temps à autre, quelques gros coups de mou.

Parmi tous les facteurs expliquant ce phénomène, nous contribuons à ce que deux d'entre eux jouent pleinement leur rôle.

Le premier est le fait que ce sont les PME qui contribuent à l'essentiel du PIB. Celles-ci sont très réactives et, au moindre soubresaut, réagissent en conséquence pour atténuer les effets d'une économie en délicatesse avec la croissance tout en redoublant d'efforts pour maintenir le volume d'affaires de l'entreprise.

Le second est le partenariat social qui permet à chaque branche de négocier des solutions appropriées à la situation conjoncturelle de son secteur économique. Mais il faut le constater à ce propos, jusqu'à aujourd'hui et depuis cinquante ans et plus, il s'agissait d'adapter les conditions de travail en fonction d'une croissance plus ou moins importante. Or, depuis 8 ans maintenant, l'indice des prix à la consommation (IPC) marque une tendance à la baisse durable. Comment, dès lors, poursuivre dans cette voie avec des syndicats qui, pour des raisons stratégiques, refusent de voir cette réalité?

C'est aujourd'hui l'équation qui est posée aux négociateurs de la CCT du second œuvre romand. Cette CCT doit être renouvelée dans une période où la croissance économique doit faire face à des attaques de toutes parts. Vote du 9 février mettant en péril les accords bilatéraux avec l'UE, suppression du taux plancher fragilisant notre industrie d'exportation, *Brexit* rajoutant à l'incertitude ambiante, sans parler des auto-goals de la LAT et de la loi sur les résidences secondaires. Résultat: une croissance quasi inexistante, un volume de travail qui se réduit et une concurrence d'entreprises étrangères de plus en plus présente.

Malgré cette situation, les syndicats revendiquent des augmentations salariales de 120 francs par mois, une augmentation des rentes de la retraite anticipée de 150 francs par mois, et des augmentations de l'indemnité repas de 3 francs. Impossible d'entrer en matière. Notre rôle, pas évident, sera de les convaincre que leurs revendications ne sont plus en phase avec les possibilités des entreprises et la conjoncture, et que la seule manière pour le partenariat social de survivre à cette période difficile est de faire le gros dos et de laisser passer l'orage. Nous n'avons d'autres choix que d'y parvenir!

ANDRÉ BUACHE
PRÉSIDENT FREPP



MESSAGE DU DIRECTEUR



Quelles magnifiques professions que celles de plâtrier et de peintre ! A l'occasion de la rénovation de notre salle de conférence, j'ai pu constater le potentiel de la profession à faire revivre des espaces. De la création de cloisons au montage de faux plafonds, du lissage de surfaces à la finition des murs au gré des envies et des besoins du maître d'œuvre, du papier peint tendance à l'enduit à la chaux ferrée, en passant par le stuc vénitien ou d'autres techniques qui font leur effet, vos professions sont indispensables à l'embellissement des bâtiments, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur.

Ce rôle essentiel que vous avez à assumer ne peut être rempli sans une formation solide, complète et variée. Et ce rôle de formateur vous incombe, à vous, chefs d'entreprise et enseignants professionnels. Si votre apprenti termine son cursus avec l'envie d'entreprendre une formation supérieure, avec l'envie de se perfectionner et de devenir un excellent artisan maîtrisant les techniques les plus subtiles de vos professions, alors vous avez pleinement réussi. Il n'en va, hélas, pas toujours ainsi. Mais si tous les formateurs professionnels tendent vers cet objectif, alors la profession gagnera en notoriété et en respectabilité.

La FREPP n'a de cesse de rappeler dans sa campagne «Les Vrais Pros !», à laquelle du reste, toutes les entreprises qui s'identifient dans ce slogan participent activement, que les travaux de plâtrerie et de peinture nécessitent l'intervention de vrais professionnels, qualifiés, compétents, minutieux, qui ont l'amour et la passion

de leur métier et qui ont beaucoup de plaisir à pratiquer leur profession pour toutes les raisons énoncées ci-devant.

Vous découvrirez, en parcourant le présent rapport, toutes les actions entreprises par votre fédération et ses membres afin de souligner la nécessité pour la profession de tenir son rang, la nécessité pour les entreprises de réaliser des travaux irréprochables, dans le respect des conditions de travail, de sécurité et environnementales de la branche.

Avec 100 jeunes en formation supérieure, la FREPP a atteint un nombre de candidats inespéré encore il y a quelques années, tous envieux de progresser dans leur connaissance du métier afin de devenir d'excellents professionnels.

Merci aux patrons qui encouragent leurs collaborateurs et qui savent leur transmettre l'envie d'apprendre afin de devenir... de VRAIS PROS et de faire ainsi honneur à leurs belles professions.

MARCEL DELASOIE
DIRECTEUR FREPP

SITUATION ÉCONOMIQUE

En 2015, la Suisse, et la Suisse romande ne fait pas exception, a vu la croissance de son PIB divisée par deux en raison de l'abandon du taux plancher de l'euro par rapport au franc. Pas de récession comme l'annonçaient certains oiseaux de mauvaise augure après la décision de la BNS, mais un fléchissement très net de la croissance.

Après ce mauvais cap, elle devrait cependant repartir à la hausse et se situer au niveau de la croissance européenne, soit 1,5%.

Les prévisions des banques réalisées avant le *Brexit* pourraient bien être sérieusement revues et la croissance du PIB suisse dépasser celui de l'Union européenne.

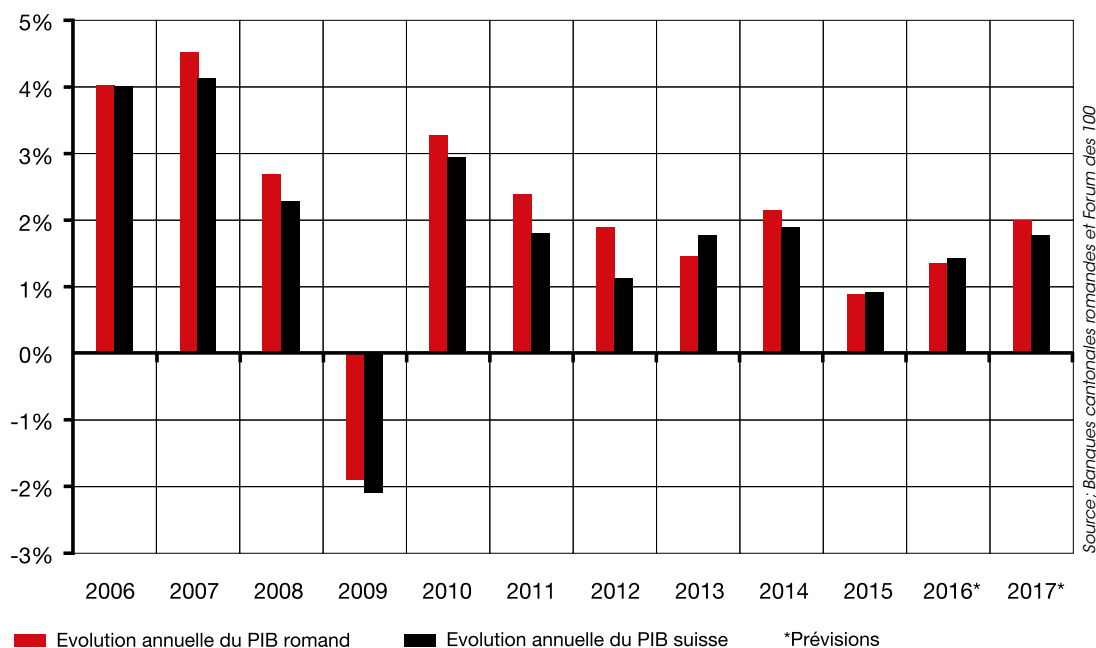
CONSTRUCTION

Avec un repli du volume des activités de l'ordre de 9%, la construction a vécu une année 2015 difficile, et les chiffres que vous trouverez sur les tableaux ci-après parlent d'eux-mêmes. S'il est prévu que la situation s'améliore à nouveau en 2016, il est à noter que la croissance des activités dans le secteur romand de la construction devrait à nouveau fléchir quelque peu en 2017.

Ces indicateurs sont évidemment à prendre avec toute la prudence nécessaire. En effet, la seule vérité est la réalité de la situation de votre entreprise, des contrats signés, des soumissions remplies et des prévisions de travail dont vous disposez pour les prochains mois.

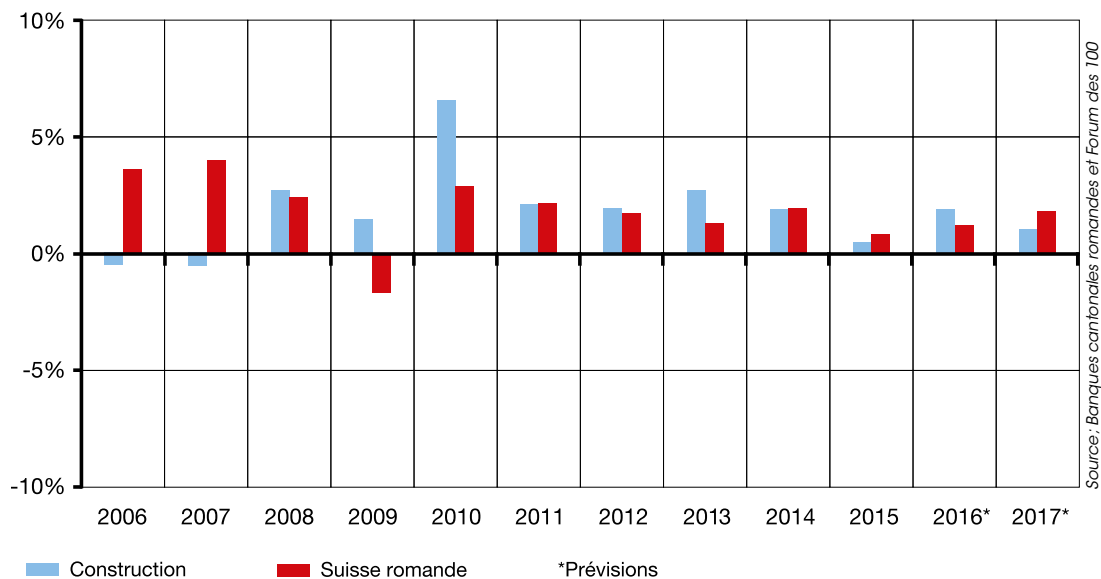
Evolution comparée des PIB romand et suisse

(valeurs réelles)



Evolution comparée de la construction

et du PIB romand (valeurs réelles)



TAUX DE LOGEMENTS VACANTS

Malgré les efforts entrepris, Genève et Vaud ne disposent toujours pas de suffisamment de logements pour afficher un taux de logements vacants satisfaisant. Dans les autres cantons, qui connaissent déjà un taux de 1 % et plus, la situation tend à l'équilibre, sauf en ce qui concerne le Valais, qui malgré le taux le plus

élevé de Suisse romande, progresse encore de 0,16 % pour dépasser les 2 %. La redoutée LAT produit ses effets, au demeurant contraires à ceux initialement visés, mais attention au retour de balancier.

TAUX DE LOGEMENTS VACANTS : VERS UNE DÉTENTE DU MARCHÉ

	au 1 ^{er} juin 2009	au 1 ^{er} juin 2010	au 1 ^{er} juin 2011	au 1 ^{er} juin 2012	au 1 ^{er} juin 2013	au 1 ^{er} juin 2014	au 1 ^{er} juin 2015
FR	0.85 %	0.92 %	0.77 %	0.77 %	0.66 %	0.78 %	0.96 %
GE	0.22 %	0.23 %	0.25 %	0.33 %	0.36 %	0.39 %	0.41 %
NE	1.09 %	1.30 %	1.19 %	1.18 %	0.82 %	1.04 %	1.28 %
VS	1.17 %	1.15 %	1.02 %	1.13 %	1.30 %	1.88 %	2.04 %
VD	0.43 %	0.46 %	0.52 %	0.56 %	0.61 %	0.68 %	0.68 %
Suisse	0.90 %	0.94 %	0.94 %	0.94 %	0.96 %	1.08 %	1.19 %

SITUATION DU MARCHÉ ET PRIX

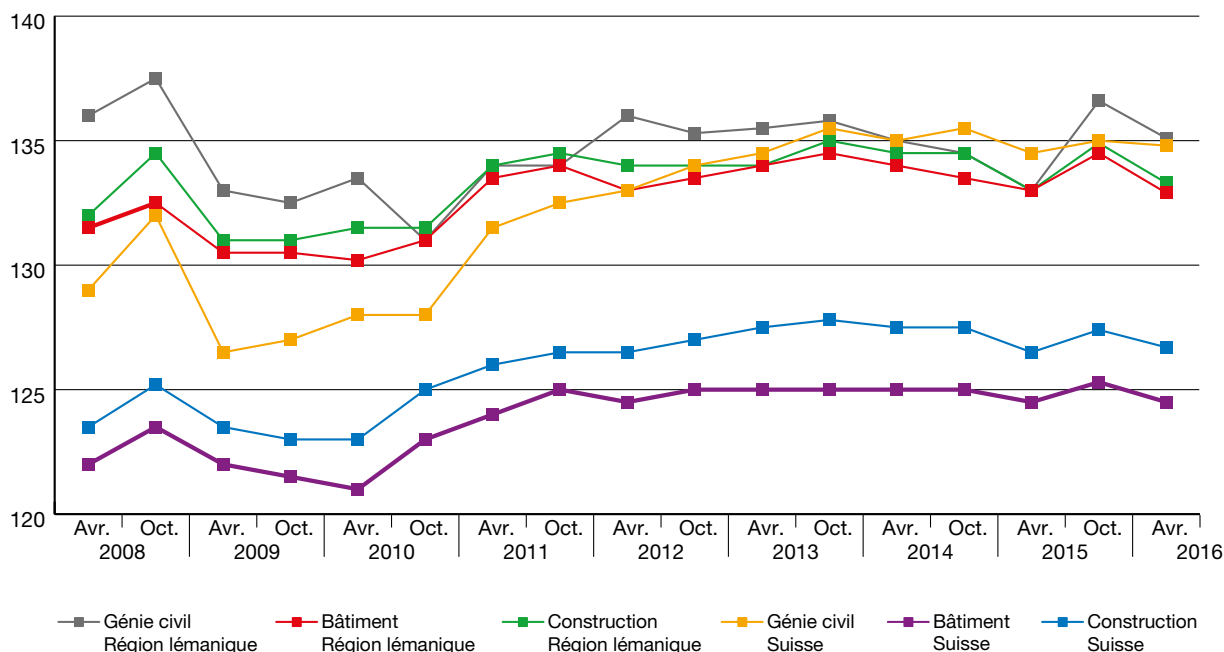
Comme le démontre clairement le graphique ci-dessous, la tendance baissière des prix de la construction se confirme. Pour l'entrepreneur plâtrier-peintre – pas besoin de statistiques de l'OFS pour établir ce constat – c'est tous les jours qu'il faut tourner les soumissions dans tous les sens pour essayer de trouver des solutions pour offrir un prix acceptable. Acceptable pour le maître d'œuvre et acceptable pour l'entreprise qui va devoir réaliser les travaux. Et cela sans perdre une minute, en espérant n'avoir aucune mauvaise surprise et en étant contraint d'obtenir un rabais supplémentaire chez le fournisseur. Mais l'expérience l'a montré: la politique d'entreprise consistant à obtenir à tout prix des travaux en faisant fi de l'éthique professionnelle, en guettant l'erreur dans le cahier de soumission

qui permettra de se refaire, en étant contraint de changer systématiquement la structure de l'entreprise en passant de 7 à 38 collaborateurs, puis à nouveau à 12, en travaillant essentiellement avec du personnel Kleenex, cette politique fondée sur aucune base solide n'est pas propice à la pérennité des entreprises et nuit à toute la corporation.

Le seul vrai prix, le seul prix juste est celui qui permet:

- de réaliser des travaux de bonne facture respectant l'éthique professionnelle;
- de travailler avec du personnel qualifié et compétent;
- de mettre en œuvre des matériaux de bonne qualité;

Evolution de l'indice des prix de la construction pour la Région lémanique et la Suisse



- de respecter les normes de construction, de sécurité et environnementales;
- de satisfaire pleinement aux attentes du client;
- de réaliser le bénéfice nécessaire à assurer le développement de l'entreprise.

Hors de ces paramètres, pas de salut durable !

CONSTRUCTION ET LOGEMENT, LES PRINCIPAUX CHIFFRES

Bâtiments à usage d'habitation	2012	1 670 054	2013	1 683 307	2014	1 695 769
> dont maisons individuelles	2012	57,6 %	2013	57,5 %	2014	57,4 %
Nouveaux bâtiments avec logements	2012	12 966	2013	14 176	2014	13 238
> dont maisons individuelles	2012	60 %	2013	60 %	2014	57,1 %
Nombre total de logements	2012	4 177 521	2013	4 234 906	2014	4 289 428
> dont logements de 3 ou 4 pièces	2012	54,3 %	2013	54,4 %	2014	54,4 %
Logements nouvellement construits	2012	46 868	2013	50 166	2014	49 162
> dont logements de 3 ou 4 pièces	2012	28 201	2013	30 062	2014	29 660
Nbre moyen de log. dans des maisons à plusieurs log.	2012	5,4	2013	5,4	2014	5,4
Surface moyenne par logement	2012	99 m ²	2013	99 m ²	2014	99 m ²
Surface par habitant	2012	45 m ²	2013	45 m ²	2014	45 m ²
Loyer moyen	2012	Fr. 1318.-	2013	Fr. 1332.-	2014	Fr. 1348.-
Habitants par logement	2012	2,3	2013	2,3	2014	2,3
Habitant par pièce	2012	0,6	2013	0,6	2014	0,6
Taux de logements en propriété	2012	37,2 %	2013	37,5 %	2014	37,4 %

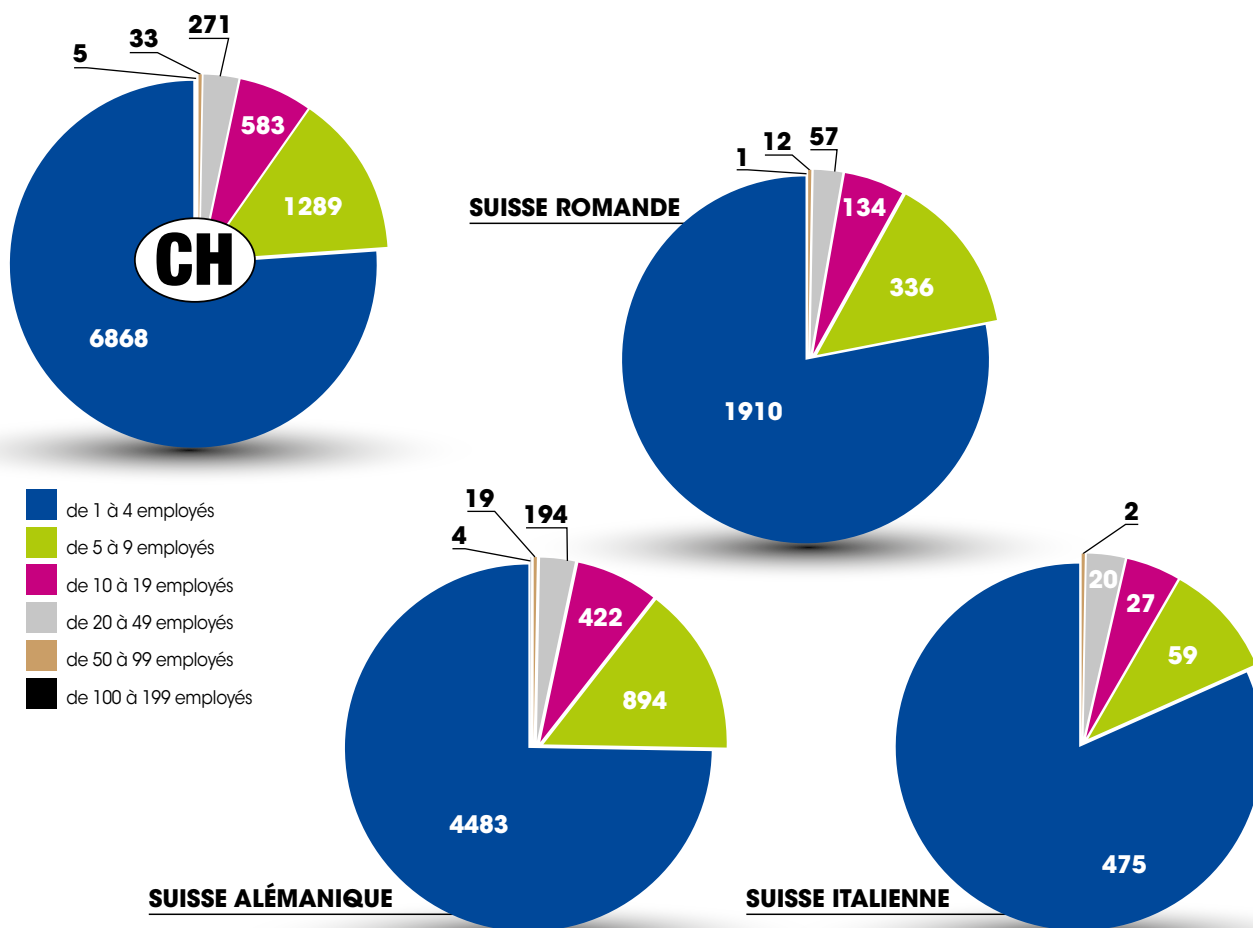
SITUATION DU MARCHÉ ET PRIX

Malgré une situation du marché plus tendue et la progression rachitique du PIB, le nombre d'emplois dans la branche est resté relativement stable l'an dernier, mais une tendance baissière est malgré tout perceptible. Cette tendance devrait malheureusement se confirmer pour l'année à venir, sans toutefois atteindre une ampleur inquiétante.

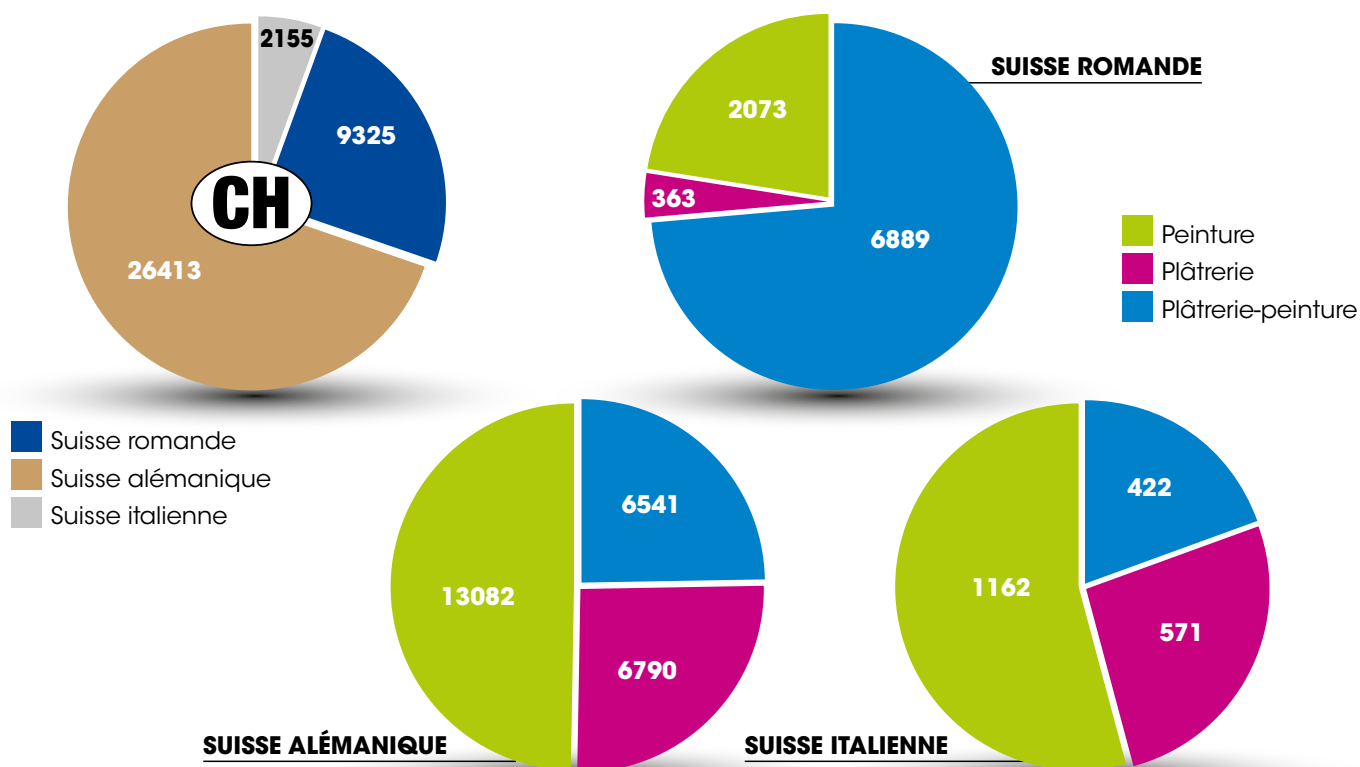
S'agissant de la répartition entre entreprises de peinture, de plâtrerie et mixtes, le constat est

toujours le même. Les entreprises mixtes sont trois fois plus nombreuses en Suisse romande que dans le reste de la Suisse. Ici, la barrière culturelle est très marquée. En ignorant cette réalité et en refusant un CFC à la profession de plâtrier-peintre, le SEFRI fait fausse route, et il faudra certainement attendre le changement d'un responsable et la venue d'une personne sachant respecter ces différences et prendre ses responsabilités pour que cela change.

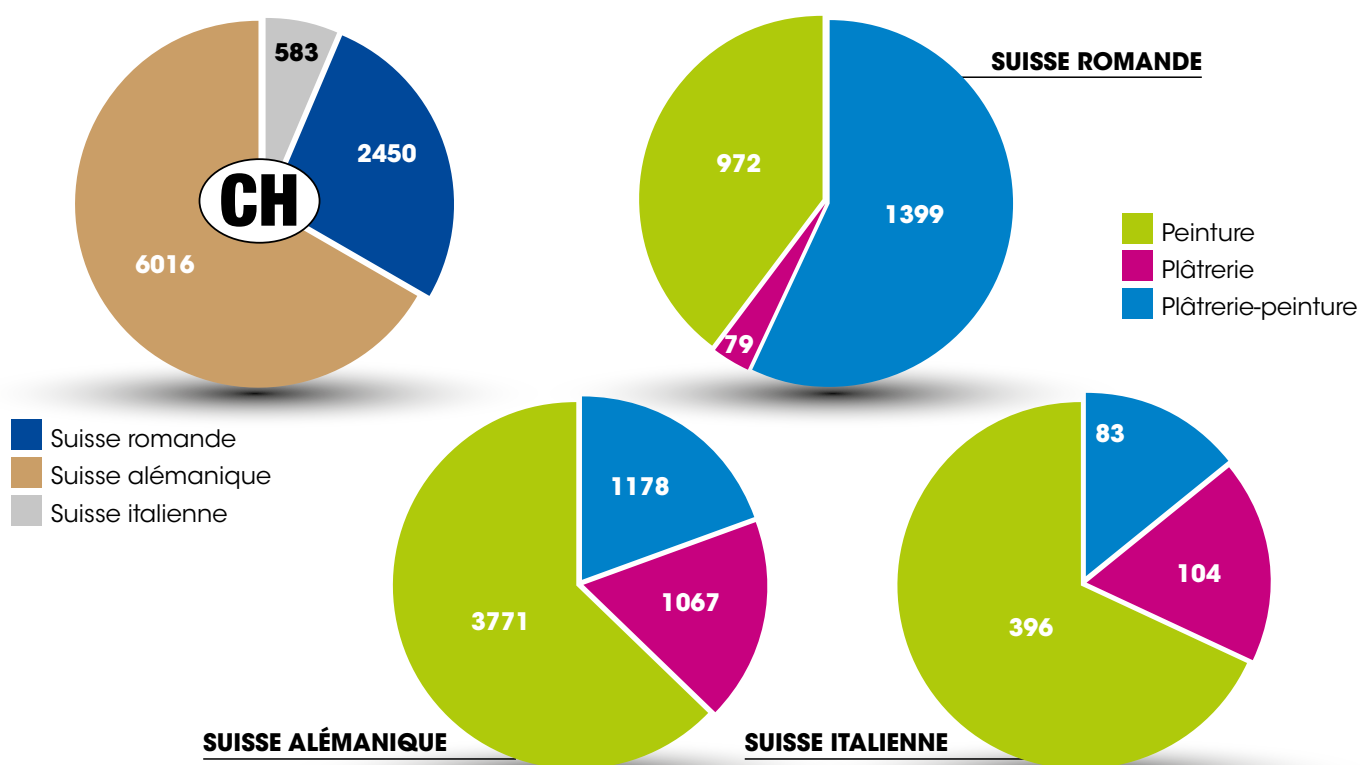
NOMBRE D'ENTREPRISES PAR TAILLE DANS LA PLÂTRERIE-PEINTURE



NOMBRE D'EMPLOIS DANS LA PLÂTRERIE-PEINTURE



NOMBRE D'ENTREPRISES DANS LA PLÂTRERIE-PEINTURE



SITUATION DU MARCHÉ ET PRIX

DÉPENSES ET RÉSERVES DE TRAVAIL DANS LA CONSTRUCTION

	Valeurs absolues en milliards 2013	Valeurs absolues en milliards 2014	Bâtiments		Bâtiments	
			Investisse- ments 2014 (variation annuelle en%)	Réserves de travail (invest.) 2015 (variation annuelle en%)	Investisse- ments 2015 (variation annuelle en%)	Réserves de travail (invest.) 2016 (variation annuelle en%)
Vaud	6,2 Mia	5,8 Mia	2,4%	- 5,9%	- 1,8%	4,4%
Valais	2,6 Mia	3,0 Mia	5,2%	31,4%	14,1%	- 2,1%
Genève	3,6 Mia	4,0 Mia	2,8%	- 0,8%	12,6%	6,4%
Région lémanique	12,4 Mia	12,8 Mia	3,1%	2,0%	6,1%	3,6%
Fribourg	2,5 Mia	2,3 Mia	6,1%	8,2%	0,4%	- 15%
Neuchâtel	0,8 Mia	0,9 Mia	11,5%	8,8%	- 4,8%	0,2%
Jura	0,6 Mia	0,6 Mia	4,2%	77,7%	13,6%	- 17,3%
Suisse	65,8 Mia	65,6 Mia	3,1%	3,0%	1,7%	- 2,6%

S'il fallait une preuve tangible du tassement du volume des travaux dans la construction, et bien la voici. Les statistiques de l'OFS démontrent clairement que, si le total des investissements est encore en sensible augmentation, les investissements privés ont diminué en 2015 avec quelques différences notoires selon les cantons. Genève et le Valais sont à contre-courant puisque dans ces deux cantons, les investissements totaux ont encore progressé de près de 10%. Le déblocage de certains importants dossiers sur Genève, grâce à une politique volontariste du Gouvernement, et l'effet LAT sur le Valais ayant poussé à une réalisation forcée de certains projets en sont les causes principales. Cependant, on notera que, globalement, les

investissements dans le bâtiment se stabilisent à un niveau élevé, ce qui n'est pas étonnant sachant que c'est encore le seul secteur d'investissement bénéficiant de rapports intéressants et que les taux d'intérêts n'ont jamais été aussi bas, aussi bien en roll-over qu'en taux fixe à moyen et long termes.

SECOND ŒUVRE CCT ROMANDE

Les chefs d'entreprise qui ont estimé que l'augmentation de Fr. 0,40 de l'heure (Fr. 0,30 à tous et Fr. 0,10 au mérite) était une erreur ont été nombreux. Si la délégation patronale a finalement décidé d'octroyer cette adaptation de salaire, c'est notamment en raison du fait que depuis trois ans aucune augmentation de salaire n'avait été octroyée, et que le renouvellement imminent de la CCT-SOR se trouverait facilité par cette décision.

La FREPP ne partageait pas ce point de vue et estimait que l'accord stipulant que durant la période conventionnelle les augmentations de salaire seraient strictement liées à l'évolution de l'indice suisse des prix à la consommation devait être appliqué sans autre et que l'on devait s'y tenir. Le point de vue de votre organisation faïtière romande n'a pas prévalu et nous nous sommes ralliés à la majorité de la délégation. Les salaires réels ont donc été adaptés, les salaires minima demeurant inchangés (voir tableau ci-dessous).

2017

La CCT romande du second œuvre (CCT-SOR) et la convention collective pour la retraite anticipée (CCRA) arrivent à échéance au 31 décembre 2016. Le délai de résiliation de la CCRA étant de 6 mois, celle-ci a été prolongée d'une année afin de laisser

le temps aux partenaires sociaux de fixer les modalités de reconduite de cet accord. Les rapports coûts/prestations de cette préretraite du second œuvre romand étant optimaux, la délégation patronale ne voit pas d'un bon œil la fragilisation de cet équilibre en modifiant les conditions d'obtention des prestations et les prestations elles-mêmes. Le plafond de rente de Fr. 4'800.- est bon, comparativement à d'autres caisses et aux montants que toucheront les affiliés arrivés à l'âge de la retraite. Le taux de couverture de cette caisse étant de plus de 200%, nous ne voyons pas non plus la nécessité actuelle d'adapter les cotisations.

Pour ce qui est de la CCT-SOR, les négociations ont débuté depuis plus d'une année déjà. Un peaufinage de plusieurs articles a été réalisé, mais la délégation de négociation bute maintenant sur les aspects matériels. La revendication de hausse salariale des syndicats de Fr. 120.- par mois pour tous n'est pas raisonnable et rien ne justifie une quelconque adaptation des salaires du second œuvre romand. Ces derniers sont en effet supérieurs à ceux convenus en Suisse alémanique. Or, les conditions de concurrence doivent demeurer équilibrées, faute de quoi la capacité concurrentielle de nos entreprises s'en trouverait fragilisée, et cela n'est pas acceptable.

SALAIRES MINIMUMS ROMANDS 2016 DANS LA PLÂTRERIE-PEINTURE

Classe CE	Chef de chantier et contremaître	A + 10%	31.90	
Classe A	dès la 3^e année après apprentissage	A	29.00	
	2 ^e année après apprentissage	A - 5%	27.55	
	1 ^{re} année après apprentissage	A - 10%	26.10	
Classe B	Ouvrier non qualifié avec 3 ans d'exp.	A - 8%	26.70	
Classe C	Manœuvre dès 22 ans	A - 15% = C	24.65	24.90
	Manœuvre de 20 à 22 ans	C - 10%	22.20	22.40
	Manœuvre moins de 20 ans	C - 15%	20.95	21.15

GENÈVE

CAUTION

POUR QUI ET COMMENT ?

L'annexe VII de la convention collective de travail du second œuvre romand contraint toutes les entreprises de plâtrerie-peinture, souhaitant être actives sur territoire romand, à s'acquitter d'une caution de 10 000 francs. Le but de cette caution est de garantir le paiement des contributions professionnelles, des frais d'exécution, d'éventuelles amendes conventionnelles qui pourraient être prononcées à l'encontre d'une entreprise ayant contrevenu aux dispositions de la CCT.

COMMENT S'ACQUITTER DE CETTE CAUTION ?

Les membres des associations cantonales membres de la FREPP sont directement couverts par le contrat d'assurance contractée par cette dernière. Ils n'ont donc aucune démarche à entreprendre.

Les autres entreprises sises en Suisse romande doivent, quant à elles, déposer une caution auprès du Centre suisse de gestion des cautions à Liestal (voir ci-dessous), que ce soit sous la forme d'une garantie bancaire, d'une police d'assurance ou directement par le versement du montant de 10 000 francs (ou moins si son chiffre d'affaires est inférieur à 20 000 francs par an). Pour les entreprises étrangères, c'est également le Centre suisse de gestion des cautions à Liestal qui s'occupe de l'encaissement, et le cas échéant, de la restitution du montant.

La caution est obligatoire sur tout le territoire romand couvert par la CCT-SOR depuis le 1^{er} octobre 2013.

Il faut relever qu'en ce qui concerne la Suisse alémanique, une caution identique est exigée sur tout le territoire couvert par la CCT de la plâtrerie-peinture alémanique.

La caution versée auprès du Centre suisse de gestion des cautions est valable pour tout le territoire suisse.



CENTRE SUISSE DE GESTION DES CAUTIONS

Madame Sabrina GALIOTO

Grammetstrasse 16 - 4410 Liestal

Tél. 061 927 64 45 - Fax 061 927 64 47

E-mail: info@zkvs.ch et/ou s.galioto@zkvs.ch

www.zkvs.ch

FREPP INFO

Unanimentement apprécié pour son contenu varié, intéressant et dynamique, le FREPP Info offre à tous ses lecteurs, et ils sont aujourd'hui plus de 5000, un indéniable plus.

La qualité des articles techniques, les très intéressants reportages, les informations diverses utiles aux chefs d'entreprise telles que les rubriques juridiques et fiscales, les comptes-rendus des assemblées, les analyses de la situation du marché, les nouveaux matériaux proposés, les offres de cours de formation supérieure et, bien entendu, les différentes prestations offertes aux membres, sont autant de raisons de lire régulièrement le FREPP Info.

En 2016, nous avons relancé le tournoi des cantons qui permet à chaque association cantonale de se présenter, de mettre en évidence l'une ou l'autre réalisation remarquable de son canton, et de faire paraître la liste complète de ses membres.

Distribué aussi largement à tous les bureaux d'architecture de Suisse romande, à tous les services cantonaux et communaux des constructions et à de nombreuses agences immobilières, le magazine romand de la plâtrerie et de la peinture porte haut et loin à la ronde les couleurs de la Fédération suisse romande des entreprises de plâtrerie-peinture.

Merci donc aux commissions de rédaction, Techno GR et Plâtre pour leur travail.

Merci aux annonceurs pour leur fidélité.

Merci à nos lecteurs réguliers.

Merci à toutes celles et ceux qui par leurs articles contribuent à faire vivre le FREPP Info.

Et merci aussi à Romy Hintz, adjointe de direction, et Xavier Saillen, responsable d'édition, pour leur excellent travail qui permet à la profession de disposer d'un magazine d'un haut niveau de qualité.



RESOR

La Fondation de retraite anticipée RESOR compte près de 32000 assurés pour bientôt 4000 entreprises affiliées et une masse salariale annuelle dépassant 1,4 milliard de francs. 37% de ces entreprises sont actives dans le domaine de la plâtrerie-peinture dans toute la Suisse romande (sauf le Jura) ainsi que le Tessin, le canton de Bâle-Ville et celui de Bâle-Campagne.

Le nombre de rentiers en cours prend à nouveau l'ascenseur et approche, en août 2016, la barre des 400 personnes, pour un montant global de rentes versées tous les mois avoisinant 1,7 million de francs. Il est intéressant à relever, qu'à ce jour, quelque 1365 personnes, dont 576 plâtriers-peintres (42%), ont pu profiter de la retraite anticipée RESOR dès l'âge de 62 ans.

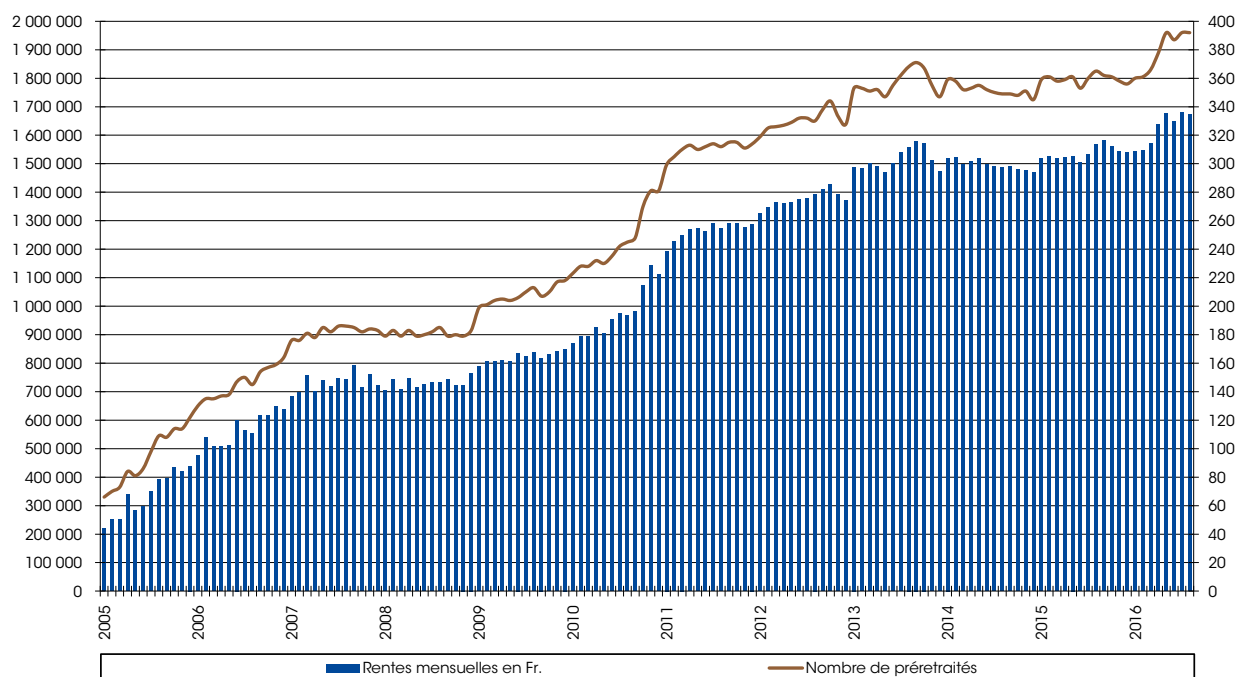
En août 2016, le secteur de la plâtrerie-peinture dans son ensemble compte 155 bénéficiaires pour un montant de rentes mensuelles versées de 654 151 francs (40% du nombre de rentiers). Si l'on observe pour la même période le nombre de préretraités romands de la profession (sans les deux Bâle et le Tessin), on dénombre 91 bénéficiaires, soit 24% des rentiers.

Sur les dernières années observées, le taux de départ informe qu'en moyenne 7 travailleurs sur 10 cessent leur activité professionnelle avant l'âge AVS afin de profiter d'une retraite anticipée.

RESOR

	31.12 2007	31.12 2008	31.12 2009	31.12 2010	31.12 2011	31.12 2012	31.12 2013	31.12 2014	31.12 2015	Août 2016
Nombre de préretraités plâtriers-peintres	79	85	103	125	136	146	149	147	136	155
Proportion de préretraités plâtriers-peintres	43%	47%	48%	45%	43%	44%	43%	43%	39%	40%

y compris les cantons de Bâle-Ville, de Bâle-Campagne et du Tessin



La santé financière de la Fondation de retraite anticipée RESOR est actuellement saine. En effet, tous les capitaux de prévoyance nécessaires à assumer les prestations des préretraités en cours tout comme la réserve de fluctuation de valeurs sont entièrement constitués. De plus, des fonds libres importants ont pu être mis de côté pendant ces dernières années. Cela permet à la Fondation de regarder l'avenir avec confiance.

Afin d'assurer la pérennité de la retraite anticipée dans le second œuvre romand à long terme, il y a lieu d'être vigilant et de suivre avec soin l'évolution du financement de la Fondation pour ces prochaines années, voire décennies. C'est pour ce faire qu'une étude actuarielle a été établie avec précision par l'expert de la caisse. Le Conseil de Fondation a étudié son contenu avec attention. Les partenaires sociaux

tiendront compte des résultats réels des prochaines années et pourront, si les prévisions se vérifiaient, apporter les correctifs nécessaires afin d'assurer la pérennité de la caisse.

Il est agréable de constater que la Fondation RESOR, de par ses réserves et autres fonds libres accumulés au fil des années, se retrouve dans la confortable situation de pouvoir agir avec modération et sans précipitation afin de pouvoir prendre les mesures qui s'imposent en toute sérénité.

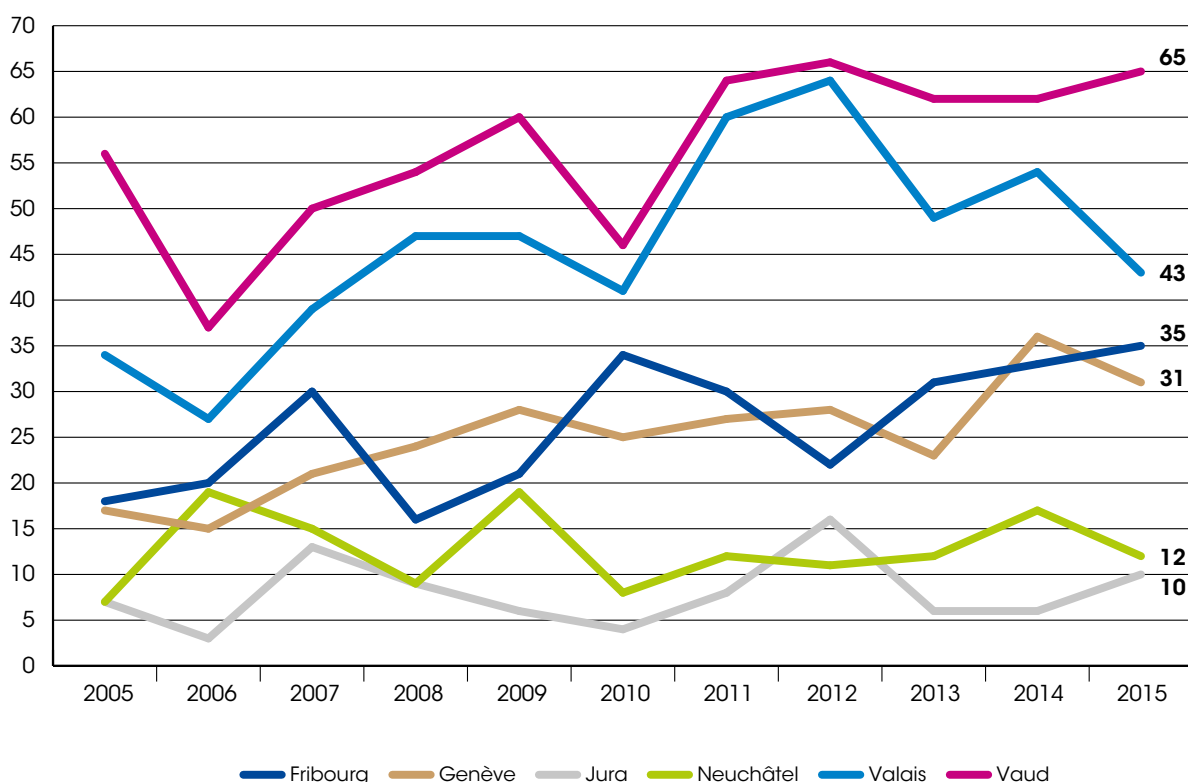
FORMATION DE BASE

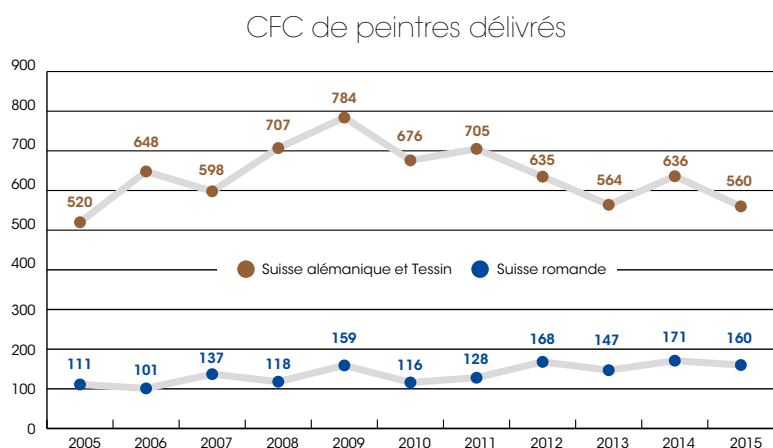
Le problème de la révision des ordonnances de formation étant maintenant réglé, pas intégralement comme on le souhaitait, mais réglé tout de même, la commission de formation de la FREPP a élaboré, à la demande des centres de formation et selon les exigences prévues par les ordonnances, un dossier de formation à l'attention des apprentis.

Ce dossier a pour but de contraindre les apprentis à assurer un meilleur suivi de leurs activités pratiques, et surtout de provoquer le dialogue avec leur formateur professionnel s'agissant de l'évolution de leur formation.

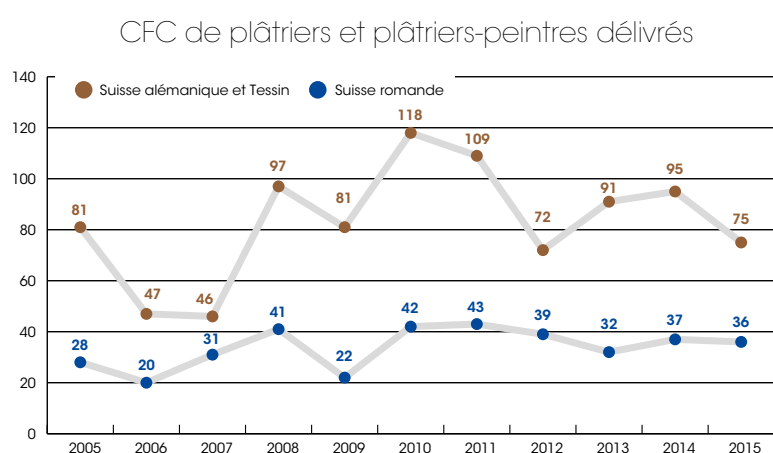
Les exigences relatives au suivi des apprentis sont plus contraignantes qu'auparavant et ce classeur est un instrument élaboré pour y répondre de façon simple. C'est une contrainte supplémentaire pour les formateurs professionnels, mais l'objectif visé est louable : un meilleur suivi des apprentis et une prise de conscience de part et d'autre de l'importance du respect du programme de formation.

CFC de peintres, plâtriers et plâtriers-peintres délivrés par canton romand





Nbre de CFC en Suisse : 720



Nbre de CFC en Suisse : 111

EFFECTIFS DES APPRENTIS

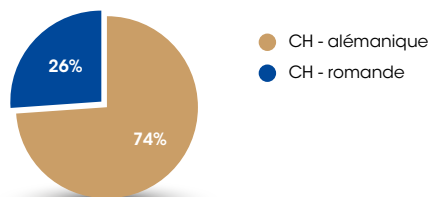
35 nouveaux contrats contre 56 l'an dernier! Les chiffres parlent d'eux-mêmes puisque c'est une baisse de 37% des nouveaux contrats d'apprentissage pour les plâtriers. Le moins que l'on puisse dire est que la suppression de la formation de plâtrier-peintre a des répercussions très négatives sur l'effectif des apprentis en formation. Le fait de ne plus pouvoir former sur 4 ans des apprentis polyvalents a retenu bon nombre de nos entreprises formatrices.

C'est évidemment regrettable et nous ne pouvons rester sans réagir. L'avenir de la profession de plâtrier constructeur à sec est en jeu. Malgré les facilités promises par le SEFRI aux formateurs qui engageraient un apprenti plâtrier constructeur à sec (possibilité de faire exécuter également des travaux de peinture – signature dès le début d'un contrat pour les deux appren-

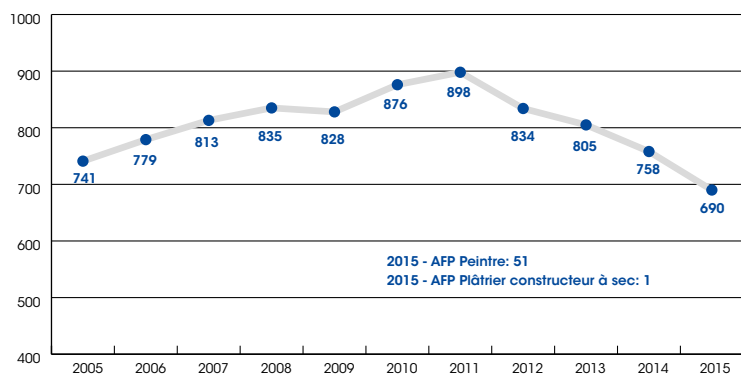
tissages), certaines entreprises sont restées sceptiques quant à leur possibilité de former un apprenti plâtrier constructeur à sec.

Si les nouveaux contrats des apprentis peintres sont également en baisse, la proportion de cette diminution est certainement liée à un problème conjoncturel. Dans les périodes d'insécurité économique, les entreprises sont plus réticentes à s'engager durablement à former des apprentis. Pourtant, lorsque le volume de travail sera à nouveau plus important, il sera nécessaire de disposer de suffisamment de collaborateurs qualifiés pour réaliser ces travaux. Nous vous invitons donc à être confiants et à préparer l'avenir en formant des jeunes dans nos belles professions.

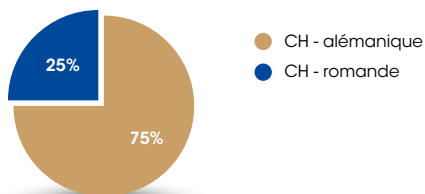
Répartition des apprentis peintres, plâtriers et plâtriers-peintres en 2015



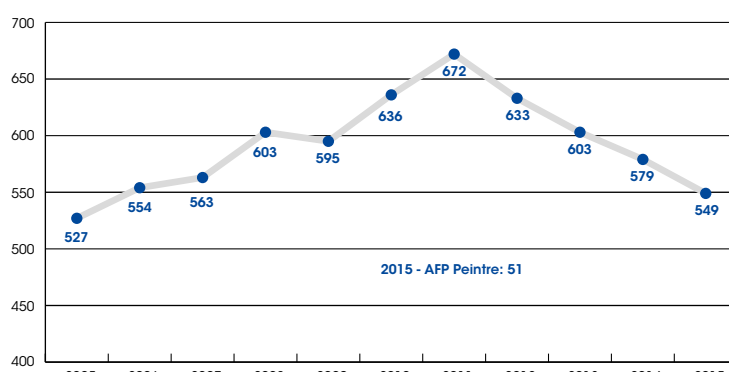
Effectif des apprentis peintres, plâtriers et plâtriers-peintres en formation en Suisse romande



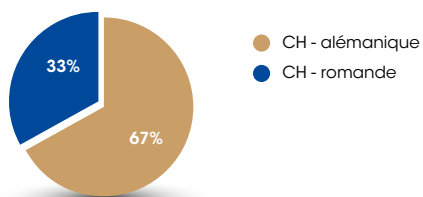
Répartition des apprentis peintres en 2015



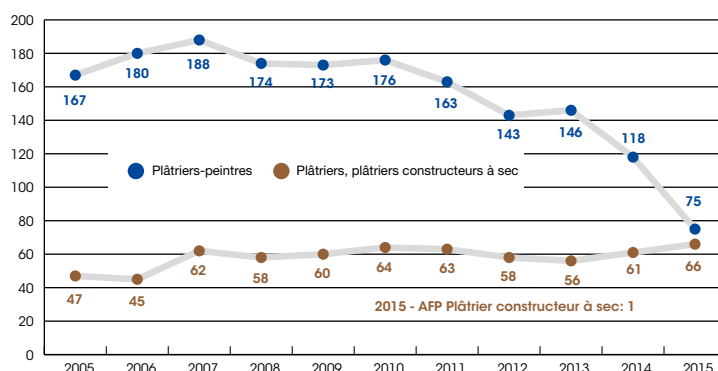
Effectif des apprentis peintres en formation en Suisse romande



Répartition des apprentis plâtriers, plâtriers constructeurs à sec et plâtriers-peintres en 2015



Effectif des apprentis plâtriers, plâtriers constructeurs à sec et plâtriers-peintres en formation en Suisse romande



Canton	Emplois en plâtrerie-peinture (-1,4% par rapport à 2014)	Apprentis (y c. AFP)	Nbre de collaborateurs par apprentis
Fribourg	1537	110	14
Genève	2092	115	18
Neuchâtel	636	78	8
Valais	1733	153	11
Vaud	3082	258	12
	(total) 9080	(total) 714	(moyenne) 13

CAMPAGNE DE PROMOTION DES PROFESSIONS

Ayant anticipé la problématique de la baisse des effectifs d'apprentis, la FREPP a mis sur pied une commission de promotion des professions qui a fait un excellent travail. Elle a défini les besoins en matière de promotion de nos professions, le message à faire passer aux jeunes et les vecteurs les plus efficaces pour sensibiliser les jeunes du cycle d'orientation à nos métiers, à ce qu'ils peuvent offrir et à l'épanouissement qu'ils peuvent y trouver.

Ces campagnes de promotions se dérouleront durant les 20 jours précédant et au cours des différents salons de promotion des métiers organisés dans chaque canton.

Affiches, concours, pop-up sur smartphones et spots cinéma font partie de l'arsenal mis en place pour cette campagne qui s'inscrit également dans notre ligne des «Vrais Pros».





FORMATION SUPÉRIEURE

100! Le seuil des 100 jeunes en formation supérieure dans nos professions a été franchi cette année. C'est vraiment un engouement exceptionnel pour notre offre de formation modulaire. Parmi ces 102 jeunes en formation, 7 ont obtenu leur diplôme de chef de chantier peintre, depuis notre assemblée des délégués de l'an dernier. Il s'agit de :

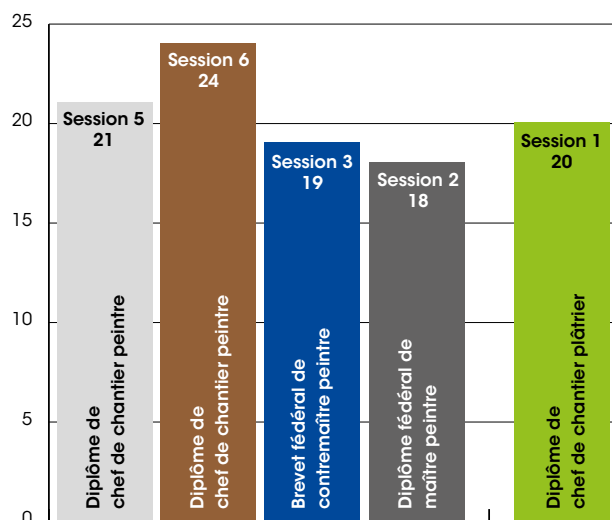
- De Marzo Rocco, Fleurier (NE)
- Dreyer Valérie, Lausanne (VD)
- Ferrini Adrien, Echallens (VD)
- Joliat Vanessa, Cornol (JU)
- Kryeziu Taulant, Châtillens (VD)
- RoCHAT Armonie, Le Solliat (VD)
- Stocchetti Gregorio, Gland (VD)

Ce qui est extrêmement réjouissant aussi, c'est qu'une vingtaine de jeunes vont terminer cet automne leur formation de chef de chantier plâtrier. Voilà plus de 20 ans que l'on attendait une nouvelle volée de plâtrier en formation supérieure. Et sur ces candidats, la grande majorité poursuivra sa formation en direction du brevet fédéral de contremaître puis du diplôme de maître plâtrier.

Ces résultats exceptionnels n'ont pu être obtenus sans le travail acharné de tous les membres des deux commissions Assurance Qualité (AQ) de formation professionnelle supérieure de la FREPP. Ces personnes, et en particulier leur président respectif, Denis Quaglia (peinture) et Venance Bonvin (plâtrerie) n'ont pas ménagé leurs efforts ni compté les heures de travail afin de permettre à ces jeunes d'assouvir leur soif

d'apprendre et de se perfectionner professionnellement, et à la profession de disposer de cadres formés et performants. Un immense merci donc, à toutes les personnes qui se sont mises à disposition de ces commissions, et également à l'Ecole de la construction de Tolochenaz par son directeur, Jean-François Savary, et son staff, ainsi qu'au responsable de la formation de la FREPP, Xavier Saillen, qui contribue au bon fonctionnement de ces commissions avec engagement et compétence.

FORMATION PROFESSIONNELLE SUPÉRIEURE:
Nombre de participants par cours



(ÉTAT AU 30 JUILLET 2016)

COLLECTE

DES DÉCHETS SPÉCIAUX

Après une année 2015 record, les quantités recoltées en 2016 sont à nouveau redescendues à un niveau plus habituel. Rien d'étonnant à cela puisque les entreprises n'ont maintenant plus de vieux stocks de peinture, habituées qu'elles sont à pouvoir annuellement faire le tri dans leur atelier et dépôt.

La proportion de peinture avec et sans solvant demeure identique et semble se stabiliser à 3/4 sans solvant et 1/4 avec solvant.

On peut donc dire que, non seulement, les entreprises romandes de plâtrerie-peinture produisent de moins en moins de déchets, mais aussi que les déchets produits sont moins polluants, puisqu'en majorité aqueux.

Les quelques petits problèmes de synchronisation rencontrés cette année vont être réglés en demandant aux entreprises :

- de s'annoncer dans les délais;
- d'être un peu plus précises dans les quantités annoncées;
- en fonction des inscriptions et quantités, de respecter un horaire établi.

Rendez-vous donc au début 2017 pour la prochaine collecte. Toutes les informations utiles seront communiquées lors de l'édition de fin d'année du FREPP info.

	2011		2012		2013		2014		2015		2016	
Solvant	kilos	%	kilos	%	kilos	%	kilos	%	kilos	%	kilos	%
Avec	18'755	22%	24'896	27%	26'241	30%	20'938	30%	26'255	26%	18'309	24%
Sans	66'884	78%	67'437	73%	60'142	70%	49'968	70%	73'164	74%	57'481	76%
Total	85'639		92'333		86'383		70'906		99'419		75'790	



FONDS PROFESSIONNEL ROMAND DE LA PLÂTRERIE-PEINTURE

S'il est un point positif de la loi sur la formation professionnelle de décembre 2002, c'est bien celui d'offrir la possibilité aux organisations professionnelles de lever un fonds professionnel auquel toutes les entreprises de la branche ont l'obligation de contribuer. Cela permet la mise en place de nombreuses prestations liées à la formation et au perfectionnement professionnel sans que ce soit toujours les mêmes, à savoir les membres des associations professionnelles, qui soient sollicités.

En ces périodes où nous menons de front la formation de chef de chantier, de contremaître et de maîtrise «peintre» et celle, nouvelle, de chef de chantier «plâtrier», les heures de travail à la mise sur pied de ces programmes de cours et de préparation aux examens sont très nombreuses. Il est donc indispensable de disposer

d'un tel fonds afin de pouvoir rémunérer correctement toutes les personnes qui s'engagent pour le développement et la pérennité de nos belles professions. Il est à noter que l'ampleur de l'offre de cours a pour conséquence que le montant mis à disposition par le FP³ devient insuffisant. A terme, cette contribution devra être adaptée aux besoins.

Toutes les entreprises sollicitées qui ne connaissent pas l'intense travail réalisé et surtout qui n'avaient pas conscience de son coût et du fait qu'il était jusqu'ici intégralement pris en charge par les associations comprennent maintenant mieux la nécessité de contribuer, par le biais du FP³, à former tous les jeunes qui s'engagent dans notre branche.

Toutes les informations sur le fonctionnement du fonds FP³, son règlement, l'utilisation des ressources et l'arrêté du Conseil fédéral sont consultables sur notre site internet www.frepp.ch.

Arrêté du Conseil fédéral

instituant la participation obligatoire au Fonds en faveur de la formation professionnelle de la Fédération romande des maîtres plâtriers-peintres – FP³

du 4 septembre 2007

Le Conseil fédéral suisse,

vu l'art. 60, al. 3, de la loi fédérale du 13 décembre 2002 sur la formation professionnelle (LFPr)¹,

arrête :

Art. 1

La participation au Fonds en faveur de la formation professionnelle de la Fédération romande des maîtres plâtriers-peintres (FRMPP) au sens du règlement du 20 janvier 2007² est déclarée obligatoire.

Art. 2

1 Le Fonds en faveur de la formation professionnelle permet de financer des prestations fournies par la FRMPP pour la formation professionnelle initiale, la formation professionnelle supérieure et la formation continue à des fins professionnelles cf. art. 2, al. 1, let. c, LFPr et art. 2, al. 2, let. c de la présente loi.

2 Les prestations visées sont les suivantes :

- a. prestations de base :
 - développement des métiers,
 - recrutement professionnel de jeunes,
 - campagnes de promotion des professions,
 - préparation au choix des métiers,
 - étude et élaboration des règlements,
 - championnat des métiers ;
- b. formation professionnelle initiale :
 - préparation des examens et uniformisation au niveau romand ;

¹ RS 412.10

² Le texte du règlement a été publié dans la Feuille officielle suisse du commerce (n° 184 du 24 septembre 2007)

- c. formation professionnelle supérieure et formation continue à des fins professionnelles :
 - cours de préparation aux examens de chef d'équipe, du brevet de contremaître et de la maîtrise fédérale,
 - des examens mentionnés ci-dessus,
 - prise en charge du coût des autres cours de perfectionnement professionnel.

Art. 3

1 La déclaration de force obligatoire générale est valable pour la branche de la plâtrerie-peinture dans les cantons de Fribourg, Genève, Neuchâtel, Valais et Vaud.

2 Elle s'applique à toutes les entreprises qui ont conclu des contrats de travail spécifiques à la branche dans des professions encadrées par la FRMPP.

Art. 4

1 Toute entreprise qui a conclu des contrats de travail au sens de l'art. 3, al. 2, est tenue de verser sa contribution au Fonds en faveur de la formation professionnelle.

2 Les contributions au Fonds sont constituées, pour les entreprises avec personnel, par un prélèvement sur la masse salariale AVS du personnel au sens de l'art. 3, al. 2 et, pour les entreprises sans personnel, par une contribution fixe.

3 Le tarif suivant s'applique :

- a. contribution annuelle pour les entreprises avec personnel 0,05 %
- b. contribution annuelle pour les entreprises sans personnel CHF 150.—

Art. 5

Les art. 60 LFPr et 68 de l'ordonnance du 19 novembre 2003 sur la formation professionnelle³ régissent l'obligation de rendre compte de l'encaissement et de l'utilisation des contributions.

Art. 6

1 Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} octobre 2007.

2 La déclaration de force obligatoire générale est à durée indéterminée.

3 Elle peut être révoquée par l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie.

4 septembre 2007

Au nom du Conseil fédéral suisse :

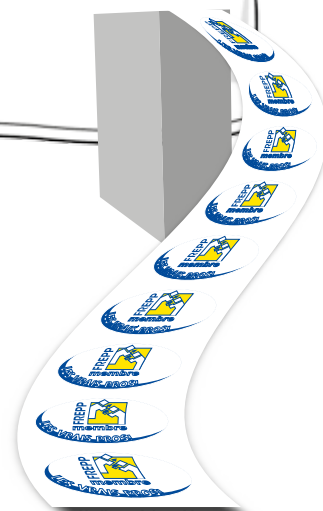
La Présidente de la Confédération, Micheline Calmy-Rey
La Chancelière de la Confédération, Annemarie Huber-Hotz

T-SHIRTS



SACHETS DE SUCRE

AUTOCOLLANTS



FREPP

fédération suisse romande
des entreprises de plâtrerie-peinture
www.frepp.ch

LES VRAIS PROS!

CAMPAGNE LES VRAIS PROS!

Tous les membres FREPP ont reçu la plaque des «Vrais Pros!». C'est le «Gault et Millau» romand de la plâtrerie-peinture. Tous les membres doivent donc en être fiers et surtout lui faire honneur lors de chaque chantier réalisé. C'est comme ça qu'au niveau des acteurs de la construction, et du grand public en général, vous vous ferez respecter en tant qu'entreprise:

- ➔ qui emploie du personnel qualifié et formé;
- ➔ qui respecte la CCT, les normes de sécurité et les prescriptions environnementales pour l'élimination des déchets;
- ➔ qui met en œuvre des matériaux de qualité qui lui sont fournis par des fabricants ou grossistes;

➔ qui réalise des travaux dans les règles de l'art.

N'hésitez pas non plus à recommander du matériel vous permettant de vous afficher comme un «Vrai Pro!» et vous démarquer des bricoleurs qui œuvrent dans l'irrespect de l'éthique professionnelle et le minimalisme.



BÂCHES **ICI**
VOTRE LOGO



FREPP

fédération suisse romande
des entreprises de plâtrerie-peinture
www.frepp.ch

LES VRAIS PROS!

... sont membres des associations cantonales de la FREPP.

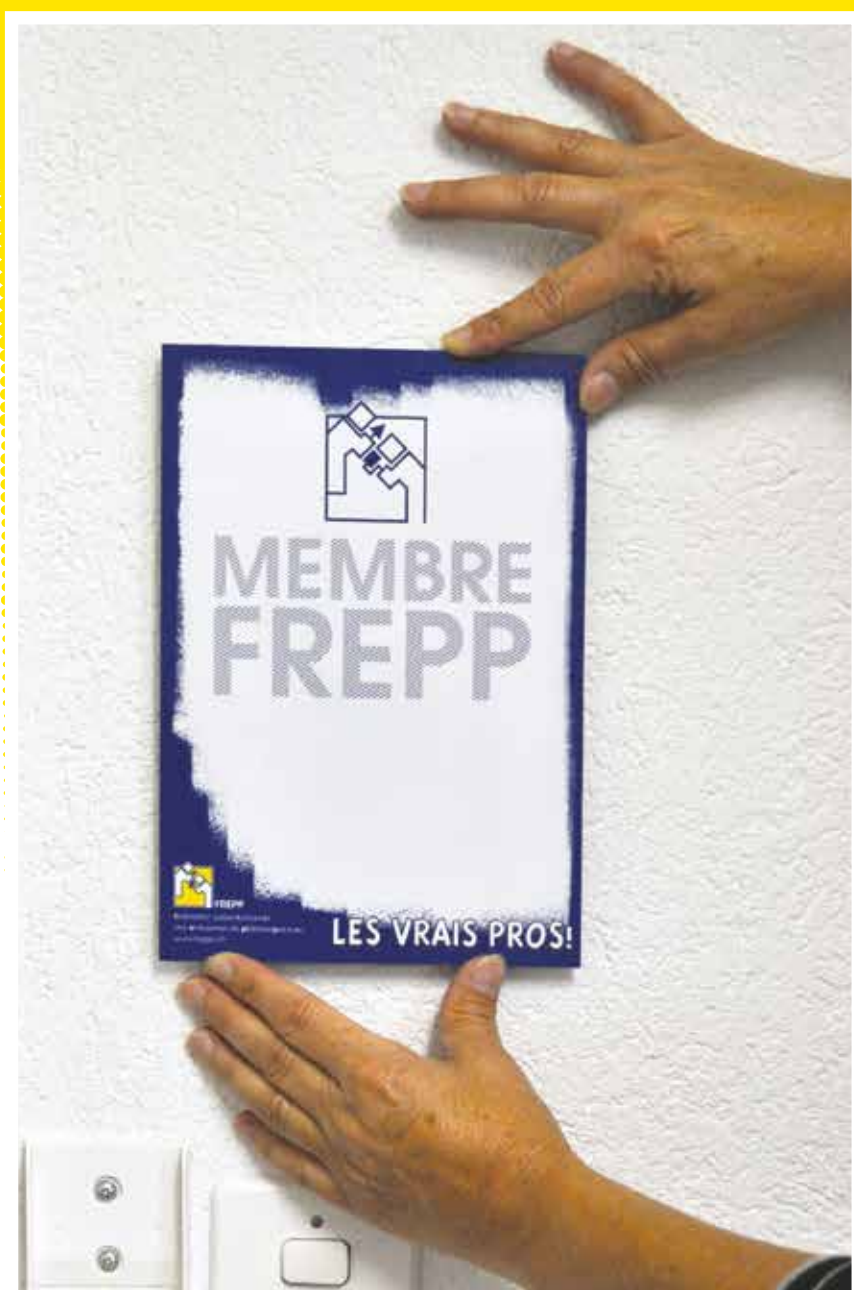
LES VRAIS PROS

affichent leur label

Les entreprises de plâtrerie-peinture de Suisse romande qui arborent la plaque ci-contre sur leur devanture déclarent :

- respecter la convention collective de travail romande de la branche;
- travailler avec du personnel qualifié;
- former des apprentis;
- assurer la formation continue de leurs collaborateurs;
- garantir la qualité de leurs travaux;
- mettre en œuvre des matériaux de qualité;
- respecter les normes en matière de sécurité au travail;
- éliminer leurs déchets de façon adéquate.

**Les VRAIS PROS
méritent
votre confiance!**



SUVA

Plus de 4200 collaborateurs (127 000 entreprises assurées), près de 2 millions de personnes assurées, soit un salarié sur deux, 143,2 milliards de masse salariale assurée pour 4,2 milliards de primes encaissées et une fortune immobilisée de 46,4 milliards de francs. Ces chiffres, qui témoignent de la taille de notre assureur accident, sont à mettre en regard avec ceux des prestations servies puisque ce sont plus de 460 000 accidents et maladies professionnels qui ont été déclarés pour un montant de 4,2 milliards de prestations versées.

Pour les professions du bâtiment notamment, la SUVA jouit d'une situation de monopole.

L'augmentation de 1 degré de la prime pour l'assurance accident professionnel avait été, l'an dernier, compensée par la suppression du supplément relatif au renchérissement des allocations. Ce ne sera pas le cas cette année. L'augmentation de 1 degré, soit 5 %, sera à répercuter directement sur vos primes et vos coûts de production. Il faudra donc en tenir compte dans le calcul de vos prix.

La SUVA justifie cette augmentation par la stagnation du volume des salaires déclarés dans les

AAP: NBRE D'ENTREPRISES AVEC MODIFICATION DES TAUX DE PRIME AU 1.1.2017

Modification des degrés	Nbre d'entreprises	Parts	Nbre d'entreprises	Parts
+4 et plus	143	2.0%	5722	78.9%
+3	343	4.7%		
+2	305	4.2%		
+1	4931	68%		
Inchangé	941	13%	941	13%
-1	377	5.2%	591	8.1%
-2	92	1.2%		
-3	72	1.0%		
-4	50	0.7%		
Total	7254	100%	7254	100%

années prochaines et l'augmentation du coût des frais de soins et de rétablissement. Comme dans l'assurance-maladie, l'augmentation des coûts de la santé semble irrépissable.

Pour freiner leurs coûts et augmenter leurs recettes, la délégation de la FREPP auprès de la SUVA a proposé que les travailleurs ne soient couverts que s'ils sont annoncés préalablement à la SUVA. En d'autres termes, que l'employeur ait l'obligation d'annoncer son/ses collaborateurs au plus tard la veille de leur entrée en service. Cela peut être vu comme une contrainte pour les entreprises, mais cette manière de faire pourrait éviter les nombreux ouvriers non-déclarés occupés sur nos chantiers par des entreprises sous-traitantes en provenance d'horizons plus ou moins lointains.

AAP: TAUX DE BASE 2017 DE LA CLASSE 44D

Collectif	Genre d'entreprise	Nombre d'entreprise	Masse salariale 2015 en 1000 francs	Taux de base				Remarques
				2016		2017		
				Degré	(%) net/brut	Degré	(%) net/brut	
44D		7 254	2 234 260,90					
A0	Entreprise de peinture	4674	1 301 494,70	97	2,1640 / 2,5752	98	2,2720 / 2,7037	+ 1 degré
AR	Restauration d'œuvre d'art	67	6 198,00	85	1,2050 / 1,4340	87	1,3280 / 1,5803	+ 2 degrés
B0	Entreprise de plâtrerie	2513	926 568,20	110	4,0800 / 4,8552	111	4,2800 / 5,0932	+ 1 degré



CONNAISSEZ-VOUS VOTRE
PROFESSEUR DE MATHÉMATIQUES ?

IL AILS ÉTUDIÉ POUR DEVENIR UN
PROFESSEUR DE MATHÉMATIQUES

PROFESSEUR DE MATHÉMATIQUES

PROFESSEUR DE MATHÉMATIQUES

PROFESSEUR DE MATHÉMATIQUES

PROFESSEUR DE MATHÉMATIQUES

PROFESSEUR DE MATHÉMATIQUES

PROFESSEUR DE MATHÉMATIQUES

PROFESSEUR DE MATHÉMATIQUES

PROFESSEUR DE MATHÉMATIQUES

PROFESSEUR DE MATHÉMATIQUES

PROFESSEUR DE MATHÉMATIQUES

PROFESSEUR DE MATHÉMATIQUES

PROFESSEUR DE MATHÉMATIQUES

PROFESSEUR DE MATHÉMATIQUES

PROFESSEUR DE MATHÉMATIQUES

PROFESSEUR DE MATHÉMATIQUES

PROFESSEUR DE MATHÉMATIQUES

PROFESSEUR DE MATHÉMATIQUES

PROFESSEUR DE MATHÉMATIQUES

PROFESSEUR DE MATHÉMATIQUES

PROFESSEUR DE MATHÉMATIQUES

PROFESSEUR DE MATHÉMATIQUES

PROFESSEUR DE MATHÉMATIQUES

PROFESSEUR DE MATHÉMATIQUES

SÉCURITÉ AU TRAVAIL

L'objectif de la Solution de branche romande pour la sécurité au travail dans les entreprises de plâtrerie-peinture est de sensibiliser les entreprises et les travailleurs à différents cas d'accident qui peuvent survenir dans ces professions plus spécifiquement.

Le rappel régulier de porter une attention toute particulière aux accidents les plus fréquents et de signaler des causes d'accident plus rares, mais non moins graves, problématiques et couteuses est une des missions de notre solution de branche.

En évitant une paperasserie rébarbative et en étant le plus concrets possible dans nos actions, nous avons convaincu près de 400 entreprises que la solution de branche romande est un instrument adapté pour répondre aux mesures fédérales sur la santé et la sécurité au travail, et est préférable à une fastidieuse solution individuelle.

Pour que votre qualité de membre de la Solution de branche romande de la plâtrerie-peinture soit toujours reconnue, vous devez, vous ou l'un de vos cadres, avoir fait le cours PERCO et suivi un cours EDEX dans un intervalle maximum de 5 ans.

La SUVA va mettre l'accent sur le contrôle des entreprises ne répondant pas aux directives CFST en matière de santé et de sécurité au

travail. Nous recommandons donc à toutes les entreprises de contrôler la validité de sa qualité de membre PERCO afin de ne pas perdre votre conformité aux dites directives.

Pour les nouvelles entreprises pas encore membres de la Solution de branche, nous mettons sur pied des cours PERCO, chaque début d'année. Des cours EDEX sont également proposés à la même période.

Sécurité au travail

L'AMIANTE représente encore un **DANGER** pour les travailleurs bien que son utilisation soit interdite depuis longtemps. Les bâtiments construits **AVANT 1990** renferment souvent des produits amiantés. Une **EXPOSITION** à l'amianté peut avoir de **GRAVES CONSÉQUENCES!**

Renseignez-vous sur la procédure à suivre en cas de présence suspectée d'amianté en téléchargeant la brochure Suva réf. 84052.



Pour des informations sur les mesures à prendre en matière de sécurité au travail dans les cantons de Fribourg, Neuchâtel, Valais et Vaud:
Solution de branche romande de la plâtrerie-peinture pour la sécurité au travail
FREPP - Tél. 027 322 52 60 - Fax 027 322 24 84 - www.frepp.ch - info@frepp.ch
Genève: F4S SA - GPG 058 715 32 11 - www.gpg.ch - gpg@fer-ge.ch

CONSTRUCTION

SUISSE / ROMANDE

La construction suisse a un besoin impératif d'un lobby fort, à la hauteur de l'importance économique de ce secteur. C'est le rôle de *ConstructionSuisse*.

Le constat qui a été fait en Suisse romande est que les moyens dont disposent ce lobby au niveau fédéral sont quasi insignifiants et pas du tout en relation avec les attentes des associations professionnelles de la branche, faute à une volonté à peine voilée de la SSE d'empêcher ce lobby de prendre le leadership en matière de construction au niveau suisse.

Les données ne sont pas identiques au niveau romand où les fronts sont plus unis et la collaboration gros œuvre – second œuvre est plus étroite et plus constructive. Les intérêts, les buts et les objectifs sont commun, et dans ces circonstances, comme toujours, on est beaucoup plus efficace.

Nous en voulons pour preuve que le comité romand, auquel la FREPP participe activement, au même titre que tous les lobbys cantonaux de la construction et plusieurs associations faîtières romandes, a travaillé efficacement sur un papier de position faisant part de toutes les préoccupations du milieu dans 10 différents domaines d'action qui sont :

- Aménagement du territoire
- Infrastructures et mobilité
- Efficience énergétique
- Marchés publics
- Initiative contre l'immigration de masse
- Main-d'œuvre
- Faillites en série
- Travail au noir
- Charges administratives
- Conventions collectives de travail

Ces 10 sujets de préoccupation du secteur romand de la construction seront présentés aux parlementaires romands lors de la prochaine session des Chambres fédérales. Ce document sera ensuite traduit et ce travail sera également relayé par *ConstructionSuisse* pour la partie alémanique.

Ce qui est essentiel, c'est que nos parlementaires connaissent nos préoccupations et entendent nos propositions permettant à notre secteur d'activité de pallier ces problèmes. Ce document, succinct, factuel et précis sera, nous en sommes persuadés, un outil précieux pour que nos élus appréhendent au mieux les sujets essentiels au bon fonctionnement des entreprises de la construction.

Forts de cette expérience positive, les milieux romands de la construction ont décidé de se structurer de manière un peu moins informelle et des statuts faisant de *ConstructionRomande* une entité claire avec des objectifs précis sont en cours de finalisation. Nous saisissons l'occasion de ce rapport pour remercier toutes les personnes qui ont collaboré à ces travaux importants et en particulier la FVE et son directeur, Georges Zünd, et le secrétariat de notre future organisation conduit par Nicolas Rufener de la FMB Genève.

bauenschweiz
constructionsuisse
costruzionesvizzera

USAM



L'USAM est l'association faîtière des 300 000 PME de Suisse et joue évidemment un rôle essentiel en matière de défense des intérêts des entreprises et de mise en place de conditions favorables permettant aux entreprises de bien fonctionner, d'être performantes et de se développer. L'USAM s'est montrée très active dans de nombreux dossiers et a exercé toute son influence au Parlement fédéral, avant les votes importants pour nos PME, et lors des campagnes de votation dont elle a pour beaucoup, assuré la coordination et le bon déroulement.

Si les associations professionnelles sont primordiales pour assurer la défense d'une profession, la formation de base et supérieure, le soutien aux entreprises pour l'application de diverses normes, la négociation des conditions de travail de la branche, une organisation faîtière joue également un rôle essentiel lorsqu'il s'agit pour les milieux économiques de faire entendre leur point de vue sur les nouvelles législations devant réguler le marché.

L'USAM a notamment contribué :

- à un financement accru de l'Etat en matière de formation professionnelle;
- au renforcement des associations professionnelles en tant que partenaires de la formation;
- au rejet de nouvelles prescriptions en matière de crédit;
- à une réforme plus favorable en matière de contrôle des SA;
- au rejet de prescriptions plus bureaucratiques en matière de prévention et au rejet d'un Institut suisse pour la prévention et la promotion de la santé;

- à éviter l'instauration d'une sur-réglementation dans le domaine des relations commerciales;
- à éviter une révision de la loi sur les cartels qui prévoyait une restriction dommageable de la constitution de consortiums;
- à éviter une deuxième révision de la loi sur l'aménagement du territoire;
- au rejet d'une nouvelle base constitutionnelle en matière d'allocations familiales;
- à éviter un relèvement du taux de cotisation AVS pour les indépendants;
- à éviter une hausse disproportionnée de la cotisation à l'assurance-chômage.

Dans les votations récentes, l'USAM a grandement contribué à l'acceptation par le peuple suisse du percement d'un deuxième tube au Gothard, au refus du RBI (revenu de base inconditionnel) et à l'aboutissement du projet FORTA grâce à la pression exercée par l'initiative «vache à lait». De plus, l'USAM s'est impliquée de manière décisive et avec succès dans la réforme de l'imposition des entreprises au niveau fédéral (RIE III). A ce sujet, il reste encore une étape à franchir, un référendum contre ce projet de loi ayant été lancé par la gauche.

FOURNISSEURS PARTENAIRES

Sans le soutien de ses fournisseurs partenaires, la FREPP ne serait pas en mesure de mettre sur pied une offre aussi complète en matière de formation modulaire. Actuellement, nous en sommes, dans le domaine de la peinture, à la 6^e session de chef de chantier, 3^e session de contremaître et à la seconde session de maîtrise fédérale, alors qu'un cursus de formation est lancé pour la plâtrerie avec 20 jeunes inscrits : la croissance très réjouissante des effectifs et un intérêt des jeunes toujours plus marqué pour notre offre de formation est un gage de pérennité et une grande satisfaction.

Sous le chapitre relatif à la formation professionnelle supérieure, on a déjà évoqué le nombre exceptionnel de jeunes en formation dans nos professions. Grâce au soutien de nos fournisseurs partenaires, la FREPP met tout en œuvre pour que ce nombre exceptionnel devienne la règle et que toujours plus de jeunes soient intéressés par l'offre de cours modulaires proposée par nos commissions de formation supérieure. La FREPP, son comité, ses membres et tous les jeunes ayant bénéficié de la formation supérieure adressent donc leurs sincères remerciements à tous les partenaires de la FREPP.

PARTENAIRES

pour la fédération suisse romande des entreprises de plâtrerie-peinture.

Magnum-Partenaires

AlkoNobel

AKZO NOBEL COATINGS AG
Télémontrose 15, 4015 Heussobühl
www.alkonobel.com.ch

BOSSHARD

BOSSHARD + CO AG
Industriestrasse 57, 8153 Rüschlikon
www.bosshard-herzen.ch

CAPAROL

CAPAROL FARBEN AG
Gartenstrasse 5, 8008 Nalbach
www.caparol.ch

KNAUF

KNAUF SA
Häfenstrasse 17, 4153 Reinach
www.knauf.ch

KNOXCEL

KNOXCEL FARBEN SA
Steinweg 11, 4057 Wetzikon
www.knoxcel.ch

colorama

colorama SA
Rue du Silo 6, 1020 Renens
www.colorama.ch

FAHNE

JALLUT SA
Route de Châssay 4, 1030 Bussigny
www.jallut.ch

RUGO

RUGO + CO AG
Eichenstrasse 40, 8152 Châtigny
www.rugo.ch

weber MARMORAN

SAINT-GOBAIN WEBER AG
Täferstrasse 11b, 5403 Baden-Dättwil
www.sbg-weber-marmoran.ch

SOCOL

SOCOL SA
Rue du Lac 24, 1020 Renens
www.socol.ch

sto

STO AG
Stollstrasse 14, 8172 Nussli
www.sto.ch

VERINS

VERINS CLAESSENS SA
Rue du Silo 6, 1020 Renens
www.claessens.ch

Medium-Partenaires

ALFONS HOPMAN

ALFONS HOPMAN AG
www.hof.ch

DOLD

DOLD AG
www.dold.ch

GREUTOL

GREUTOL SA
www.greutol.ch

PEKA

PEKA
www.peka.ch

Basic-Partenaires

FERMAAC

FERMAAC AG
www.fermaac.ch

FESTOOL

FESTOOL SCHWEIZ AG
www.festool.ch

SAX-FARBEN

SAX-FARBEN AG
www.sax.ch

STORCH

STORCH (SCHWEIZ) AG
www.storch.ch

Toupret

TOUPRET SUISSE SA
www.toupret.ch

LANT

LANT SA
www.lant.ch

GRUPE DE SPONSORS

Le groupe de sponsors s'engage pour la formation et la formation continue des peintres et des plâtriers. Grâce à un contrat de soutien à long terme et à la collaboration professionnelle entre les membres du groupe de sponsors et la FREPP, les objectifs visés peuvent être réalisés de façon efficace et ciblée. La FREPP recommande à ses membres de privilégier pour leurs activités commerciales les partenaires de l'association. La FREPP remercie les partenaires pour leur engagement!

www.groupe-de-sponsors.ch

REMERCIEMENTS ET CONCLUSION

MERCI!

Au nom de la FREPP et de tous ses membres, au nom de toutes les entreprises romandes de plâtrerie et de peinture et au nom des belles professions que nous servons, merci. Merci à tous les entrepreneurs qui se sont engagés à travailler dans nos comités, nos commissions et nos groupes de travail afin de contribuer à la défense des intérêts des plâtriers et peintres romands. Merci à tous les enseignants qui s'engagent pour la formation de nos futurs professionnels et contribuent ainsi à la pérennité de nos professions. Merci au team du secrétariat, à Romy Hintz, Xavier Saillen et Francine Clavien qui réalisent un travail engagé, sérieux, de qualité et qui ont grandement contribué à faire en sorte que la FREPP soit en mesure de fournir à ses membres les différentes prestations dont vous avez pu découvrir un aperçu ci-devant.

CONCLUSION

Le rapport annuel est l'occasion de présenter aux membres un compte rendu des activités de l'association. Mais pour un président, un comité, un directeur, il est surtout assimilable à un regard dans le rétroviseur. Regarder en arrière pour pouvoir dépasser en toute sécurité, sans précipitation, avec tout le contrôle et l'efficacité nécessaire. Offrir aux membres les prestations dont ils ont besoin et un service optimal et défendre une profession que l'on aime et qui fait la fierté de ceux qui l'exercent, voilà les objectifs de la FREPP.

COMMISSIONS

COMMISSION SUISSE POUR LE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL ET LA QUALITÉ - DÉLÉGUÉS FREPP

- Gérard Anzenberger Réchy
- Claudio Muscianesi Verbier

COMMISSION SUISSE DE SURVEILLANCE DES CIE - DÉLÉGUÉS FREPP

- Jean-Michel Chabloz Meyrin
- Pascal Guidetti Monthey
- Thomas Hilger Lausanne
- Philippe Voisard Le Locle

RÉDACTION «FREPP INFO»

- André Buache (Prés.) Corcelles-près-Payerne
- Olivier Berchten Veyrier
- Pierre-Jo Filippini Sion
- Benoît Markwalder Renens

PROMOTION PROFESSIONNELLE

- Gianluca Caragnano Carouge
- Alexandre Dumas Le Châtelard
- Marc Droz Chézard-St-Martin
- Jean-Marc Jaquier Gland
- Claudio Muscianesi Verbier

COMMISSION AQ PLÂTRIER FORMATION PROFESSIONNELLE SUPÉRIEURE

- Venance Bonvin (Prés.) Lens
- Licino Filipe Genève
- Stéphane Locatelli Carouge
- Claudio Muscianesi Verbier
- Olivier Roy Montagny-près-Yverdon
- Christophe Sauter La Tour-de-Trême
- Philippe Voisard Le Locle
- Arnaud Zoppi Chexbres

COMMISSION AQ PEINTRE FORMATION PROFESSIONNELLE SUPÉRIEURE

- Denis Quaglia (Prés.) Vouvry
- Nicolas Clément Praroman-Le Mouret
- Olivier Deagostini Colombier
- Flavio Di Marco Cortaillod
- Florian Lovey Orsières
- Daniel Malherbe Le Mont-sur-Lausanne
- Renato Mandola Carouge
- Baptiste Monnard Fenil-sur-Corsier
- Toby Pallante Genève
- Jean-Michel Savioz Sion
- Yannick Seramondi Versoix

COMMISSION INTERCANTONALE EFA

- Daniel Matthey (Prés.) Fleurier
- Gérard Anzenberger Réchy
- Jean-Michel Chabloz Meyrin
- Bertrand Clot Bottens
- André Leuba Delémont
- Stéphane Locatelli Carouge
- Jean-Louis Morand Bulle
- Claudio Muscianesi Verbier

COMMISSION DE RELECTURE EFA

- Gérard Anzenberger Réchy
- Venance Bonvin Lens
- Marc Droz Chézard-St-Martin
- Alexandre Dumas Le Châtelard
- André Dutoit L'Isle
- Renato Mandola Carouge
- Daniel Matthey Fleurier
- Dominique Ramel Satigny

COMMISSION INTERCANTONALE DES CIE

- | | |
|---------------------------|-------------|
| • Pascal Guidetti (Prés.) | Monthey |
| • Jean-Michel Chabloz | Meyrin |
| • Jean-Pierre Häusler | Muntelier |
| • Stéphane Locatelli | Carouge |
| • Mario Manzini | Tolochenaz |
| • Thierry Marternini | Romont |
| • Daniel Matthey | Fleurier |
| • Jean-Louis Morand | Bulle |
| • Claudio Muscianesi | Verbier |
| • Pierre Righini | Lausanne |
| • Daniel Roeslin | Le Landeron |
| • Philippe Voisard | Le Locle |

GROUPE DE SOUTIEN

À LA SOLUTION DE BRANCHE ROMANDE DE LA PLÂTRERIE-PEINTURE

- | | |
|-----------------------------|-------------------|
| Marcel Delasoie FREPP | Sion |
| Laurent Derivaz FREPP | Fribourg |
| Laurent Granoli FREPP | Tolochenaz |
| Serge Jacquin FREPP | Tolochenaz |
| Antonio Martino FREPP | Bösingen |
| Amalia Massy FREPP | Sion |
| Laetitia Piergiovanni FREPP | Hauterive |
| Bernard Tissières SCIV | Sion |
| Giuseppe Di Mauro SYNA | Villars-sur-Glâne |
| Tibor Menyhart SYNA | Villars-sur-Glâne |
| Armand Jaquier UNIA | Fribourg |
| Arben Krasniqi UNIA | Lausanne |
| Dario Mordasini UNIA | Berne |

COMMISSION PATRONALE DE NÉGOCIATION

CCT-SOR

- | | |
|-------------------------|------------------------|
| • André Buache | Corcelles-près-Payerne |
| • Marcel Delasoie | Sion |
| • Laurent Derivaz | Fribourg |
| • Stéphane Ducommun | La Chaux-de-Fonds |
| • Michel Ducommun | Lausanne |
| • Bernard Erny | Carouge |
| • Martin Gigon | Delémont |
| • Gilles Granges | Martigny |
| • Alain Joseph | Renens |
| • Michel Monti | Prilly |
| • Pascal Schwab (Prés.) | Prêles |
| • Jean-Marc Volery | Aumont |

COMITÉ CPP-SOR

- | | |
|-------------------------------|------------------------|
| • André Buache FREPP | Corcelles-près-Payerne |
| • Daniel Clément FREPP | Le Mouret |
| • Marcel Delasoie FREPP | Sion |
| • Gilles Granges FREPP | Martigny |
| • Bernard Erny SO-GE | Genève |
| • Stéphane Ducommun FRECEM | La Chaux-de-Fonds |
| • Pascal Schwab FRECEM | Prêles |
| • Daniel Bornoz FRECEM | Le Mont-sur-Lausanne |
| • Loïc Dobler SYNA | Delémont |
| • Thierry Lambelet SYNA | Lausanne |
| • Tibor Menyhart SYNA (Prés.) | Villars-sur-Glâne |
| • Aldo Ferrari UNIA | Berne |
| • Armand Jaquier UNIA | Fribourg |
| • Jean Kunz UNIA | Lausanne |

EN VENTE

OUVRAGES EN VENTE AUPRÈS DU SECRÉTARIAT DE LA FREPP

	Prix membre
Technique de décoration à l'ancienne	55.00
Abécédaire des papiers peints	25.00
Vocabulaire des termes techniques «Peinture, vernis et leur application»	25.00
Dénomination d'éléments de construction	15.00
Technologie peinture Tome I	20.00
Technologie pour peintre Le savoir en couleur (AVA COLOR)	90.00
Norme SIA 118/257 (fr. ou all.)	30.00
Norme SIA 257 (fr. ou all.)	60.00
Fiche technique CAN Qualités des surfaces	10.00
Série de prix (version informatique) (peinture, plâtrerie et isolation périphérique) (à commander sous www.frepp.ch)	100.00

EN VENTE AUPRÈS DE VOTRE SECRÉTARIAT CANTONAL

Série de prix (version papier) (peinture, plâtrerie, isolation périphérique)	
la pièce	80.00
les 3	200.00

Tous ces prix s'entendent hors taxes sans frais de port.

TEAM



MARCEL DELASOIE

Directeur

Tél. : 027 322 52 62
Fax : 027 322 24 84
E-mail : marcel.delasoie@frepp.ch



ROMY HINTZ

Adjointe de direction

Tél. : 027 322 52 64
Fax : 027 322 24 84
E-mail : romy.hintz@frepp.ch



XAVIER SAILLEN

Responsable d'édition et
formation

Tél. : 027 322 52 66
Fax : 027 322 24 84
E-mail : xavier.saillen@frepp.ch



FRANCINE CLAVIEN ALBRECHT

Collaboratrice

Tél. : 027 322 52 60
Fax : 027 322 24 84
E-mail : francine.clavien@frepp.ch

FREPP

Rue de la Dent-Blanche 8, 1950 Sion

Tél. : 027 322 52 60
E-mail : info@frepp.ch

LES ASSOCIATIONS MEMBRES DE LA FREPP



Association des maîtres plâtriers et peintres du canton de Fribourg

c/o Union patronale du canton de Fribourg
Rue de l'Hôpital 15 • CP 1552 • 1701 Fribourg
Tél. secrétariat : 026 350 33 00
l.derivaz@unionpatronale.ch • www.afmpp.ch
Président : Daniel Clément
Secrétaire patronal : Laurent Derivaz



Chambre syndicale des entrepreneurs de gypserie, peinture et décoration du canton de Genève

c/o FER Genève
Rue de St-Jean 98 • CP 5278 • 1211 Genève 11
Tél. secrétariat : 058 715 32 11
gpg@fer-ge.ch • www.gpg.ch
Président : Olivier Berchten
Secrétaire patronal : Alain Meylan



Association cantonale neuchâteloise des entreprises de plâtrerie-peinture

Rouges-Terres 61 • 2068 Hauterive
Tél. secrétariat : 079 850 36 02
info@anepp.ch • www.anepp.ch
Président : Flavio Di Marco
Secrétaire patronale : Laetitia Piergiovanni



Association valaisanne des maîtres plâtriers-peintres

c/o Bureau des Métiers
Rue de la Dixence 20 • CP 141 • 1950 Sion
Tél. secrétariat : 027 327 51 41
amalia.massy@bureaudesmetiers.ch • www.avmmp.ch
Président : Gilles Granges
Secrétaire patronale : Amalia Massy

entrepreneurs! fédération vaudoise

Groupe vaudois des entreprises de plâtrerie et peinture

c/o Fédération vaudoise des entrepreneurs
Route Ignace Paderewski 2 • CP • 1131 Tolochenaz
Tél. secrétariat : 021 802 88 88
secret.patron@fve.ch • www.fve.ch
Président : Baptiste Monnard
Secrétaire patronal : Serge Jacquin

COMITÉ

COMITÉ FREPP (2014-2018)

Président : **André Buache**

FRIBOURG

Membre : Gilles Perseghini
Secrétaire : Laurent Derivaz

GENÈVE

Président : Olivier Berchten
(vice-président FREPP)
Membre : Pascal Mazzoli
Secrétaire : Alain Meylan

NEUCHÂTEL

Président : Flavio Di Marco
Secrétaire : Laetitia Piergiovanni

VALAIS

Président : Gilles Granges
Secrétaire : Amalia Massy

VAUD

Président : Baptiste Monnard
Secrétaire : Serge Jacquin

SECRÉTARIAT

Directeur : Marcel Delasoie
Adj. de direction : Romy Hintz

LES VRAIS PROS...

FREPP

